

A l'occasion du 20ème anniversaire de « Jardinons à l'école », le **GNIS** organise en collaboration avec la **Bergerie Nationale** et l'**Office Central de la Coopération à l'Ecole** un concours sur le thème du développement durable dans le cadre des activités de jardinage à l'école, placé sous le haut patronage du **Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**.

■ **Art 1 : Objet du concours**

Les élèves des classes participantes sont invités à créer une œuvre collective, « La charte du bon jardinier », dont le contenu propose, dans le cadre des activités de jardinage, des actions et des comportements favorables à l'environnement s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

■ **Art 2 : Forme de « La charte du bon jardinier »**

La forme de cette « charte » et les techniques graphiques utilisées pour la présenter sont laissées au libre choix des élèves (affiche, fresque, dossier, carnet, dessin, BD, supports multimédia : site Internet, cédérom...).

■ **Art 3 : Les classes participantes**

Le concours est ouvert à toutes les classes élémentaires de France métropolitaine et DOM-TOM.

■ **Art 4 Date de clôture du concours**

Les réalisations devront parvenir au GNIS au plus tard le mercredi 24 mai 2006 et devront comporter de manière la plus complète les coordonnées de la classe et de l'école (nom de l'école, de la classe, de l'instituteur (trice), adresse et téléphone de l'établissement).

■ **Art 5 Adresse de réception des œuvres**

GNIS – Concours « La charte du bon jardinier » - 44 rue du Louvre – 75001 Paris

■ **Art 6 Jury et critères de sélection des classes lauréates**

Un jury, composé de représentants du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de conseillers pédagogiques, de représentants de la Bergerie Nationale, de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole et d'experts du jardinage, se réunira le mercredi 31 mai 2006 pour sélectionner les réalisations des classes.

Cette sélection sera basée sur les critères suivants : la pertinence des propositions de comportements de jardinage favorables à l'environnement, la rédaction des textes, l'originalité du support, de sa mise en page et des illustrations.

■ **Art 7 Présentation du Palmarès et des œuvres primées**

Les résultats du concours et les réalisations primées pourront être communiqués et mis en ligne sur le site www.jardinons-alecole.org. Le palmarès pourra également être transmis à la presse. Les réalisations pourront faire l'objet d'une présentation dans le cadre d'événements pédagogiques.

■ **Art 8 Les dotations pour les lauréats et les classes participantes**

Grand prix pour les lauréats du cycle 2 et du cycle 3 : une participation financière à hauteur de 600,00 € (six cents euros) pour l'achat d'ouvrages, de végétaux et matériel de jardinage pour la classe lauréate.

Du 2ème au 10ème Prix : la série complète de « Jardithèques Primaire » (Editions GNIS) documents présentant les témoignages d'enseignants et illustrés de photos sur la richesse des prolongements pédagogiques de l'activité de jardinage (activités scientifiques, activités techniques, aménagement du cadre de vie, écriture, lecture et expression orale, mathématiques, structuration dans l'espace et le temps...).

Du 11ème au 30ème prix : un coffret pédagogique « Ma boîte à graines » (Editions Plume de carotte en partenariat avec le GNIS), contenant trois livrets illustrés sur l'histoire naturelle des graines, sur les relations entre les graines et les hommes et enfin sur les activités et expériences autour des graines, ainsi qu'un poster jeu avec 56 cartes et 8 sachets de graines.

Pour toutes les classes participantes : des « Jardiposters » (Editions GNIS) qui présentent, sous forme d'illustrations commentées, les techniques de jardinage, des aspects scientifiques de la vie des plantes ainsi que les différentes espèces à cultiver à l'école pour faciliter leur sélection.

■ **Art 9 La participation au concours entraîne de la part des classes participantes l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.**

Guide pour l'enseignant

■ Objectifs pédagogiques

Dans le cadre de la pratique du jardinage :

- Développer une attitude citoyenne et respectueuse de l'environnement.
- Connaître l'impact de certains comportements sur l'environnement.
- Comprendre que les hommes modifient leur environnement et que ces modifications peuvent avoir des conséquences importantes.

■ Compétences

- Débattre et faire des choix argumentés.
- Mettre en relation des comportements et leurs conséquences.

■ Information

La définition du « développement durable » admise, dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable, est la suivante : « Le développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

G.H.Brundtland - Rapport de l'ONU « Notre avenir à tous » 1987.

■ Déroulement

- Dans un premier temps, faire travailler les élèves sur la notion et la définition de développement durable. Le site pédagogique du Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, www.eduscol.education.fr, dans la rubrique « Education à l'environnement pour un développement durable » contient de nombreuses pistes pédagogiques dans ce sens.
- Dans un deuxième temps, resituer l'objet du concours avec les élèves dans le cadre des activités de jardinage : définir collectivement les objectifs de contenu de « La charte du bon jardinier ».
- Proposer aux élèves de travailler par groupe pour favoriser les échanges de points de vue et multiplier les idées.
- Favoriser l'argumentation des choix faits par les élèves et en leur demandant d'expliquer le pourquoi des « bons comportements ».

■ Compléments

La fiche d'activité n° 24, « Jardinage et développement durable », contient de nombreuses informations que vous pourrez reprendre pour compléter les propositions et les argumentations des élèves.

- Collectivement, procéder à une sélection des propositions qui seront intégrées dans la charte.
- Proposer ensuite aux élèves de réfléchir à la forme qu'ils souhaitent donner à la charte et organiser la réalisation du projet retenu.

• Concours organisé par le GNIS en collaboration avec la Bergerie Nationale et l'Office Central de la Coopération à l'Ecole et avec le soutien de l'ONIFLHOR (Office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture), placé sous le haut patronage du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.